

Solliès-Toucas, 22 octobre 2025

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

OBJET

**Enquête publique, portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de Solliès-Toucas (83210)**

RÉFÉRENCE

Arrêté municipal du 5 août 2025 prescrivant l'enquête

Le 22 octobre 2025 à 11H00, en application des dispositions de l'article R.123-18 deuxième alinéa du code de l'environnement, je rencontre dans les locaux municipaux Monsieur Jérémie FABRE, maire de la commune de Solliès-Toucas, afin de lui remettre et présenter le présent procès verbal de synthèse des observations du public recueillies au cours de l'enquête publique.

Contexte général et climat de l'enquête:

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 15 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'arrêté municipal.

Toutes les permanences du commissaire enquêteur prévues ont été tenues. Elles se sont très bien déroulées dans un local adapté et accessible.

En dehors de ces permanences, le public a été accueilli par le personnel de la mairie de Solliès-Toucas qui disposait du dossier et du registre d'enquête publique. Durant cette période, les visiteurs qui se sont présentés pouvaient y consigner leurs observations.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier était également accessible sur le site internet de la commune en bonne place. Par ailleurs, une adresse mail était à disposition pour m'adresser d'éventuelles observations. Sa gestion était assuré par le personnel communal sous mon contrôle tant pour me faire parvenir les messages que pour assurer leur publication sur le site internet officiel de la commune en exécution des dispositions de l'article 4 de l'arrêté municipal du 5 août 2025.

L'enquête publique s'est déroulée dans un bon climat de nature à favoriser la participation du public et les visites se sont réparties sur les trois journées de permanence que j'ai assurées.

Résumé statistique et synthèse des observations:

Au cours de l'enquête publique, j'ai pu dénombrer la réception de **14 lettres** dont une pétition ayant recueilli 179 signatures, de **61 courriels** accompagnés parfois de volumineux dossiers et enregistrer **19 visites** pour consulter le dossier et s'entretenir avec le commissaire enquêteur.

Au total, **5 observations** ont été consignées au registre.

Sur l'ensemble de ces **99 contacts**, quelqu'en soit le mode, **13** ne concernaient pas l'objet de l'enquête publique mais des demandes en matière d'urbanisme dans d'autres secteurs couverts par le PLU.

Les observations recueillies au cours de l'enquête publique ne concernent chaque fois qu'un seul des deux objets de la modification n°2 du PLU et totalement distinctes en terme de volume ce qui m'amène à présenter les observations regroupées par objet de la modification n°2.

1) Le renforcement de l'offre de logements sociaux: (le reclassement du secteur UTa en secteur UCd)

- **M CALONGE Jean-Pierre** lors de sa visite durant la permanence fait part de son intérêt pour cette modification et donne un avis favorable.

- **M CANO Michel**, propriétaire de « La Bastide enchantée », est venu s'assurer de la bonne réception de son courrier en date du 9 octobre 2025 (L.7 annexée au registre) en complément de son mail et a souhaité le commenter. Il propose des modifications au règlement du PLU dans la zone UCd à créer concernant les excavations, les murs de soutènement, la hauteur des excavations et l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques. Compte tenu du caractère technique des propositions, son courrier est joint en intégralité à ce procès verbal de synthèse pour que le maître d'ouvrage puisse y répondre précisément.

2) Le rééquilibrage des enveloppes urbanisées: (le reclassement de la zone 1AU vers la zone N et la suppression conséquente de l'OAP 2 « La Font de Pouille »)

Cet objet de la modification n°2 est celui sur lequel la grande majorité des avis formulés se sont concentrés sous des formes individuelles ou collectives.

- Les observations et contributions présentées individuellement par le public sont regroupées et exposées synthétiquement dans l'appendice joint au présent PV de synthèse.

- La pétition est **favorable** à la modification n°2 du PLU en s'appuyant sur la circulation automobile à limiter et la sécurité routière, l'insuffisance des réseaux, l'écologie et les risques d'incendie. Elle a recueilli 179 signatures.

• La contribution portée par M Jean-Pierre LUQUAND est **défavorable** à la modification n°2 du PLU en s'appuyant sur l'innovation sociale et écologique permise par l'éco-lieu dans l'OAP 2. Elle est soutenue par deux personnes.

• Le mémoire de soutien au projet d'éco-hameau « La Font de Pouille » est **défavorable** à la modification n°2 du PLU et propose à défaut la création d'une zone dédiée à un projet écologique et participatif garantissant la continuité des usages pédagogiques et collectifs du site. Il a été transmis par 19 personnes.

• Le mémoire de soutien des acteurs de la vie culturelle et éducative du territoire est **défavorable** à la modification n°2 du PLU en mettant en avant un projet localement ancré et déjà expérimenté, un besoin d'équipement adapté, une opportunité d'intérêt général à préserver écologiquement vertueuse et socialement exemplaire. Il a été soutenu par 8 personnes.

• Le mémoire de soutien citoyen, porté par les membres des Colibris de la région est **défavorable** à la modification n°2 du PLU en s'appuyant sur l'utilité collective du projet développé sur l'OAP 2 et la conteste en droit. Il a été signé par 3 personnes.

Nota: Ces cinq documents collectifs sont à disposition de la mairie dans leur intégralité de façon à ce qu'il puisse y être répondu en détail.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de quinze jours à compter de la remise du présent procès verbal pour produire par écrit vos éventuelles observations.

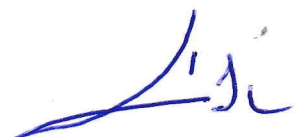
Je vous remercie de me les faire parvenir au plus tôt par courriel ou par courrier à l'adresse que je vous communiquerai dans ce délai.

Procès verbal établi en double exemplaires et remis ce jour à Monsieur Jérémie FABRE, maire de Solliès-Toucas



Jérémie FABRE

Un exemplaire, valant accusé de réception, a été rendu ce jour au commissaire enquêteur



Jean-Michel PORCHER